FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Vendredi 16 Janvier 1925

LE NUMERO 15 CENTIMES

Bureaux : 12, Rue du Curé, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

LA VICTOIRE

DE LA

Conférence de Paris

Le public a pu se demander ce qu'était cette Conférence financière interalliée, qui vient de siéger à Paris et dont les travaux ont pris fin mercredi. Son objet ne devait pas être de peu d'importance puisque les ministres des Finances, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Italie, le premier ministre de Belgique et des délégués de tous les pays alliés s'étaient réunis à Paris sous la présidence du ministre des Finances français.

En peu de mots, voici : La Conférence interalliée avait pour but de fixer la répartition des sommes versées par l'Allemagne, en exécution du plan Dawes. Un accord a été conclu, après quelques jours seulement de pourparlers amicaux et cette entente générale, si rapide, dans une atmosphère de cordialité, n'est pas le résultat le moins remarquable de la Conférence de Paris.

Une fois de plus la politique de franchise et de paix du gouvernement Herriot a su resserrer les liens qui unissent la France aux grandes nations alliées. Autant la politique agressive et chicanière de M. Poincaré avait troublé les relations internationales, autant le sens des réalités et la netteté des vues du cabinet Herriot a servi utilement la cause de notre pays.

Le fait sensationnel de la Conférence de Paris, c'est la présence, comme participant effectif du représentant des Etats-Unis, M. Kellog, alors que jusqu'ici la nation américaine se désintéressait de l'exécution du traité de paix et avait refusé de s'associer à toutes les mesures prises notamment par la France.

M. Herriot a été assez heureux pour ramener les Etats-Unis dans le concert des Alliés. C'est une si grande et si réelle victoire que le « Temps », lui même, malgré son dénigrement systématique de l'action gouvernementale, est obligé d'applaudir. Il écrit :

« C'est la première fois depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis que le Sénat américain refusa de ratifier le Traité de Versailles, que Washington reprend officiellement la collaboration avec les gouvernements des puissances alliées pour le règlement de la paix ».

Le discours que le ministre américain a prononcé à l'issue de la Conférence a marqué qu'une « Ere nouvelle s'ouvre pour l'Europe » et que les Etats-Unis suivront désormais avec confiance ses efforts de reconstitution.

Pour le public qui ne voit pas toujours très clair dans les affaires diplomatiques, expliquons que la solidarité qui unit à nouveau la France et les Etats-Unis et l'Angleterre — après la longue rupture poincariste — est un gage sérieux de relèvement pour nos finances.

Quand on est, comme la France, un pays endetté par la guerre, on a besoin du concours de ces banquiers du monde que sont devenus les Etats-Unis et que sont restés les Anglais. C'est en cela que la politique de « bon voisinage » de M. Herriot est excellente et que la victoire pacifique de la Conférence de Paris efface le mauvais souvenir des échecs du temps de la Ruhr.

M. Herriot a mis à profit la présence à Paris de M. Theunis, Premier ministre de Belgique pour reprendre la conversation interrompue sur l'accord franco-belge. Nous croyons pouvoir affirmer que cet accord sera chose définitive sous peu.

De ce côté encore, l'esprit d'entente du gouvernement aura eu d'heureuses conséquences. M. Herriot fait la paix. Ce n'est pas une vaine formule.

Eug. GUILLAUME.

Les Funérailles d'André PIOTEIX

Les obsèques de notre regretté collaborateur et ami, André Pioteix, secrétaire général de la mairie de Wattrelos, seront célébrées demain samedi, à 15 heures, à Lille.

Conformément aux formelles volontés de Pioteix, exprimées par écrit dans son testament moral, ses funérailles seront civiles et se feront en toute simplicité, sans fleurs, ni couronnes, ni discours.

Réunion à 14 heures 45, au Pavillon Olivier, près de la porte des Postes, d'où le corps sera conduit directement au cimetière du Sud.

Tous les amis et anciens collaborateurs de ce bon et loyal camarade se feront certainement un devoir de lui apporter le public et suprême témoignage de leurs sympathies et de leurs regrets.

En quatrième page :

Les bienfaits de l'organisation syndicale : Chez les Cheminots.

« LE ROI DE KIDJI »

le palpitant roman de DELLY, dont nous commençons la publication.

LE REVEIL DU CINÉMA

Le discours de M. Painlevé à la Chambre

Paris, 15. — La Chambre a entendu aujourd'hui le discours de M. Painlevé, réélu président de la Chambre, mardi dernier.

M. HERRIOT, entouré de six ministres est au banc du Gouvernement.

La séance est ouverte à 15 h. 15.

Après l'adoption du procès-verbal, M. PAINLEVÉ a son discours.

Le bilan de sept mois de législature

M. PAINLEVÉ commence par rappeler les devoirs d'un Président de Chambre puis il passe en revue la tâche accomplie par la Chambre pendant les 7 mois écoulés depuis le début de ses travaux : solution provisoire de la question des loyers, équilibre du budget en cours, attribution du strict nécessaire aux fonctionnaires et employés, consolidation de l'emprunt américain, ratification du traité de Lausanne, réhabilitation des soldats exécutés sans jugement au cours de la guerre nomination du général Sarrail en Syrie, enfin vote de la loi d'amnistie donnant satisfaction au large désir de clémence et d'oubli qui a traversé le pays lors des élections dernières.

Mais les problèmes les plus importants, ceux sur lesquels l'assemblée a du, dès le premier jour, engager toute sa responsabilité, sont les problèmes internationaux, d'abord substitution du plan Dawes à l'exploitation de la Ruhr, les questions de sécurité et de désarmement se liant d'ailleurs à celles des réparations, les résultats des conférences de Genève et de Londres.

M. PAINLEVÉ. — « Mes chers collègues, les conférences de Londres et de Genève sont trop voisines de nous pour qu'il soit besoin de les évoquer à vos mémoires. Sans rien abdiquer de son indépendance, sans renoncer en rien à son droit de légitime défense, la France a montré la route aux nations qui tatonnent à la recherche de la paix.

Les problèmes de demain

Et M. Painlevé de poursuivre : « Est-ce à dire qu'aucun de nous s'imagine puérilement que la tâche est accomplie, les périls écartés, les paroles définitives prononcées si nous savons tous, au contraire, que des années seront nécessaires pour atteindre le but que nous connaissons des heures anxieuses.

Messieurs, demain, ce sont les questions économiques et financières qui absorberont le travail approfondi de vos commissions et l'effort méthodique et ordonné de vos discussions. Certes, c'est une cruelle désillusion pour la France, après tant de pertes douloureuses et tant de ruines subies, de devoir garder sur ses épaules des charges si lourdes qui, de par la justice, incombaient à d'autres. Et la situation s'est encore aggravée de l'aveugle persistance des illusions, qui ont empêché de prendre à temps les mesures efficaces.

Pourtant, si pénibles que soient les épreuves présentes notre pays en triomphera pourvu qu'on ne détruise ni son courage, ni sa foi en lui même, ni la confiance que lui gardent les autres nations.

Faisons confiance à la France

Après avoir fait justice des bruits ridicules que faisaient courir certains esprits pusillanimes, M. Painlevé montre comment le pays saura maintenir l'ordre.

Toute cette agitation, dit-il, se dissipera devant la calme fermeté de la nation, devant la vigilance des républicains et la France poursuivra sa route. Elle a pour elle son sol, son climat, les bras et le génie de ses enfants, son équilibre, sa puissance d'épargne, sa probité impeccable qu'aucune épreuve n'a entamée, qu'aucun effort n'a rebuté. Elle a pour elle les richesses de la France d'outre-mer qui sont comme les répliques de la métropole. Elle a traversé victorieusement la guerre. Elle traversera victorieusement les épreuves de l'après-guerre.

M. Painlevé termine son discours, frénétiquement applaudi par la gauche.

Une interpellation sur les grèves de Douarnenez

Le Président d'accord avec le gouvernement donne ensuite la parole à MASSON, député socialiste du Finistère, pour développer son interpellation sur la grève de Douarnenez.

La droite et le centre protestent et demandent qu'on fixe auparavant la date de la discussion des autres interpellations. Les pupitres entrent en action.

M. BLAISOT, de la droite, veut parler, les gauches couvrent sa voix. De nombreux députés debout, crient tous à la fois.

Pendant une demi-heure, M. PAINLEVE fait des efforts suhumains pour ramener le calme mais il n'y parvient pas.

Une bagarre éclate, les huissiers s'interposent. Le président se couvre et lève la séance. La séance reprise et le calme revenu :

MASSON monte à la tribune et rappelle les circonstances, dans lesquelles éclata la grève de Douarnenez ; il accuse les patrons, de mauvaise volonté et les rend responsables des incidents sanglants survenus le 1er janvier.

Il rend hommage à l'attitude du gouvernement, qui accorda une aide morale aux grévistes et une aide matérielle aux femmes et aux enfants, qui mouraient de faim.

Si, dit-il, au lieu du gouvernement actuel que l'humanité abreuve d'injures, il y avait eu au pouvoir certain gouvernement du bloc national, les femmes et les enfants n'auraient pas touché un centime.

Il parle ensuite des apaches arrêtés qui, sur l'ordre des patrons voulaient briser la grève à coups de revolver. Il réclame des sanctions sévères du gouvernement.

M. HENRIET parle dans le même sens, il accuse les deux députés réactionnaires du Finistère MM. Jade et Balanant d'être responsables des incidents sanglants de la grève.

Une longue polémique s'engage entre ces trois députés et elle ne se termine qu'avec la suspension de la séance.

Ceux qui ont touché de l'or de Moscou

Marcel Cachin, 550.000 francs ; Frossard, 400.000, affirme le docteur Gillard

Nous avons, dans notre journal du 11 janvier, reproduit le texte d'une lettre adressée au Président du Conseil, par le docteur Gillard, ancien chef du parti communiste dans les Alpes Maritimes, lettre qui constitue un véritable réquisitoire contre ce parti. Son ex-leader vient de faire de nouvelles déclarations à propos des chèques Zalewski.

Le docteur Gillard qui eut ces chèques en mains avant leur disparition, vient de faire sur son honneur, la déclaration que nous reproduisons ci-dessous, celà « pour édifier les camarades avant le Congrès », (ce sont les termes qu'il emploie) :

« Cachin a touché 550.000 francs des bureaux de la IIIe Internationale ;

» Frossard, 400.000 francs des mêmes bureaux.

» Ces sommes ont été remises à Daniel Renoult lors de son voyage à Berlin en 1920.

» L'exactitude de ce que j'avance est telle que je défie les personnages cités d'apporter la moindre démenti ».

Une dizaine de victimes d'une explosion à Dorignies

Grâce à l'initiative d'un brigadier de police, une véritable catastrophe a été évitée

LE DEBIT DE TABAC DE LA RUE JEAN JAURES, OU SE PRODUISIT L'EXPLOSION

Jeudi, à 2 heures du matin, une violente explosion se produisait au centre de Dorignies et mettait en émoi cet important faubourg de Douai. La détonation, semblable à un coup de canon, fut entendue au loin ; elle s'était produite au centre de Dorignies, dans le débit de tabac tenu par M. Delattre rue Jean-Jaurès.

Les habitants se précipitèrent hors de chez eux et virent toute la devanture du magasin de M. Delattre qui avait été projetée dans la rue. Il y avait malheureusement des blessés, mais, disons-le de suite, tous sont atteints peu grièvement, croit-on.

Voici dans quelles circonstances l'accident est survenu.

Pas une minute à perdre

La veille, c'est-à-dire mercredi, vers 9 h. 30, du soir, les gardes Berthelot et Porat, de ronde dans la rue Jaurès, sentirent une forte odeur de gaz devant chez M. Delattre.

Ils prévinrent les habitants et aussi le brigadier de police Ledoux qui informa immédiatement la Compagnie d'éclairage.

On se rendit en auto à Aniche et à Auby, dans les fours à coke producteurs du gaz, et les compteurs furent fermés.

Sans cette précaution due à l'initiative du brigadier Ledoux, c'est une véritable catastrophe que nous aurions à enregistrer.

Un sauvetage dans la nuit

Au premier étage de la maison de M. Delattre, habitent quatre personnes, le débitant de tabac, sa femme, leur fille Paulette, âgée de 16 ans et Mlle Angèle Richard, sage-femme.

Tout le monde était couché, lorsque, vers 1 h. 30 du matin, Mlle Richard, intoxiquée par les émanations du gaz, courut ouvrir sa fenêtre et appela au secours.

Elle se rendit ensuite auprès des époux Delattre qui tous trois étaient déjà inanimés

Les chambres aérées, ils se remirent bientôt, M. Delattre et sa femme ne songeaient qu'à sauver leur fille.

C'est alors que des courageux voisins intervinrent.

MM. François Ricart, directeur de cinéma, et Maurice Lécouvé, montèrent au premier étage, et descendirent les habitants qui furent soignés dans la vérandah située derrière l'immeuble.

Une cave vient de sauter

A deux heures, tandis qu'il n'y avait plus heureusement personne dans le magasin, l'explosion se produisit, ébranlant toute la maison. La cave venait de sauter.

Les personnes qui se trouvaient dans la vérandah furent atteintes par les éclats de verre.

Citons parmi les blessés : M. Maurice Lescouvet, boucher, qui habite en face de chez M. Delattre ; M. Lescouvet est tombé dans l'ouverture de la cave faite par l'explosion ; il est atteint aux bras et aux jambes ; Mme Delattre blessée aux genoux ; Mme Ricart, âgée de 72 ans, atteinte à la tête et aux bras ; Hector Luce, blessé au visage par des éclats de verre ; Messen-Pecqueur, qui avait aussi la figure ensanglantée, etc. Ils sont une dizaine.

M. le docteur Pret, conseiller municipal, de Douai, immédiatement prévenu, vint prodiguer ses soins aux blessés.

Les dégâts matériels ne sont pas encore évalués, mais ils sont importants, tant au point de vue mobilier qu'immobilier.

La cause de l'accident

Dès que la nouvelle de l'explosion fut connue à Douai, M. le capitaine de gendarmerie Olivier ; M. Godin, maire, accompagné de M. Vieillard, commissaire de police, se rendirent sur les lieux du sinistre afin de se rendre compte des responsabilités engagées.

La cause initiale de l'accident est dès maintenant connue ; *il s'agit d'une soudure autogène faite sur la conduite principale du gaz et qui n'a pas tenu.* Le gaz s'est alors infiltré à travers le gravier et la terre, en formant une poche dans la cave de M. Delattre où n'existe aucun soupirail.

Comment s'est produite la déflagration ? Ceci est beaucoup plus difficile à établir. Des personnes croient que le mélange détonant s'est enflammé spontanément, ce qui est inadmissible.

D'autres pensent que la combustion du gaz a été causée par un contact de l'éclairage électrique.

Il n'y avait personne dans la cave, ni dans la pièce du rez-de-chaussée, sauf à la vérandah.

Jeudi après-midi, le Parquet de Douai s'est rendu sur les lieux pour compléter l'enquête et désigner un expert, car il est probable que cet accident sera suivi de procès fort épineux.

Explosion d'un dépôt d'essence en Angleterre

Londres, 15. — Une violente explosion s'est produite hier dans un dépôt d'essence situé près de Glasgow. Deux hommes ont été tués et six autres grièvement blessés.

Un Cabinet Luther en Allemagne

Berlin, 15.— La constitution du cabinet Luther semble être imminente.

Le différend qui existait encore entre les nationalistes et les centristes au sujet du vote de confiance a été résolu dans un sens favorable au centre, c'est-à-dire qu'il n'est plus question du vote de confiance formel.

Les nationalistes se sont déclarés d'accord avec une motion approuvant simplement la déclaration gouvernementale.

M. Luther qui a conféré encore toute la matinée avec les chefs des nationalistes, M. Schiele le futur ministre de l'Intérieur, M. Braun, le futur ministre du Travail et M. Stingl, le futur ministre des Postes s'est rendu à 15 heures chez le Président d'Empire qui a chargé officiellement M. Luther de constituer le gouvernement.

La reconnaissance des Soviets par les Etats-Unis ?

New-York, 15. — Le président Coolidge aurait l'intention de constituer une commission chargée d'examiner les conditions actuelles de la Russie et faciliter ainsi la reprise éventuelle des relations entre les Etats-Unis et la République des Soviets. M. Coolidge subordonne toutefois cette reprise aux trois conditions suivantes :

1° Reconnaissance par le gouvernement de Moscou de la dette Kerenski, dont le montant s'élève à 251 millions de dollars.

2° Admission jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars, des créances de sujets américains pour cause d'expropriation.

3° Renonciation formelle de toute propagande bolcheviste aux Etats-Unis.

Sous réserve de ces trois conditions, l'administration de Washington serait disposée à accorder un moratoire au gouvernement de Mocou.

LE DÉPART DE M. KELLOG

Paris, 15. — M. Kellog, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a quitté Paris aujourd'hui par l'express maritime de Calais du midi. Il a été salué à son départ par le personnel de l'ambassade.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, suivi d'amélioration; ciel couvert avec quelques chutes de pluies, temp. m. plus 8.

Ce que nous réclamerait l'Angleterre

Paris, 15. — On croit savoir que M. Clémenciel ministre des Finances, a reçu de M. Winston-Churchill, chancelier de l'Echiquier, une lettre, en réponse à celle qu'il lui avait remise au cours de la conférence financière, au sujet du règlement des dettes interalliées.

Le cabinet britannique renouvelle officiellement la proposition contenue dans la note Balfour, suivant laquelle **l'Angleterre ne réclamerait que le montant des sommes qu'elle doit verser à l'Amérique, soit 14 milliards 200 millions de marks-or, dont la plus grande partie serait couverte par le pourcentage revenant à l'Angleterre sur les annuités Dawes.**

La France, devant seulement payer le reliquat, une négociation devra d'ailleurs s'engager sur les modalités de paiement entre les deux gouvernements.

Un mari tua ou blessa 4 personnes et se suicida

Le Mans, 15. — Une tragédie épouvantable s'est déroulée hier soir à Bener, petit hameau situé à Ivré-Levêque, près du Mans.

A la suite des mauvais traitements que lui faisait subir son mari, Olivier Allaire, ouvrier d'imprimerie, âgé de 26 ans, Mme Allaire s'était retirée chez ses parents à Ivré-Levêque.

Ce soir, à 6 heures, Allaire quittait le Mans à bicyclette. Un quart d'heure plus tard, il se présentait au domicile de ses beaux parents, et intimait à sa femme l'ordre de réintégrer le domicile conjugal. Elle refusa énergiquement et son père et sa mère voulurent mettre le mari à la porte.

Allaire tira alors un revolver de sa poche, et fit feu à quatre reprises : la première balle atteignit à la tête et tua net Mme Allaire. Les autres projectiles blessèrent grièvement le beau-père, la belle-mère et le père de cette dernière. Sa rage assouvie, l'assassin remonta sur sa bicyclette et recagna son domicile au Mans, 6, rue Saint-Hilaire.

Dans la soirée, vers 8 heures, ses voisins entendirent une détonation. Ils pénétrèrent dans la chambre d'Allaire. Ce dernier était couché sur son lit. Il s'était logé une balle dans la tête. Sa mort avait été foudroyante.

L'état des trois victimes est inquiétant.

M. de Selves réélu président du Sénat

Paris, 15. — Le Sénat s'est réuni pour procéder à l'élection de son président et de son bureau.

Deux candidats sont en présence pour la présidence du Sénat. M. de SELVES, le candidat de la droite, président sortant et M. BIENVENU-MARTIN, désigné par la Gauche démocratique.

Le scrutin est ouvert à 15 heures et pendant une heure les sénateurs défilent à la queue leu-leu, montent à la tribune, reçoivent un jeton, remettent leur bulletin au scrutateur, le secrétaire d'âge, M. Valette, qui le dépose dans l'urne puis remettent le jeton dans une autre urne.

A 16 heures 10, le scrutin est clos et l'on passe à celui de l'élection des vices présidents.

Il n'y a pas de compétition.

M. de Selves est élu

Voici les résultats officiels du scrutin sur l'élection du Président.

Votants 292 ; suffrages exprimés 289 ; blancs ou nuls : 3.

Ont obtenu : **M. de SELVES, 167 voix, élu. BIENVENU-MARTIN, 116 voix** ; divers : 6.

M. de SELVES est donc élu à 51 voix de majorité. Il ne l'avait été, l'an dernier que par 17 voix.

M. DE SELVES, QUI A ETE REELU PRESIDENT DU SENAT.

L'élection du Bureau

Sont ensuite élus : Vice-présidents : M. JEANNENEY (Haute Saone) 238 voix ; ANTONY RATIER (Indre), 230 voix, tous deux sortants rééligibles. M. HERVEY (Eure) 227 voix et Albert PEYRONNET (Allier) 220 voix, tous deux nouveaux.

On passe au scrutin pour les secrétaires. Sont élus : M. Gallot, 209 voix ; M. Machet, 208 voix, M. Léneveu, 207 voix ; M. de Rougé 205 voix ; M. Morand, 204 voix ; M. Lancien, 203 voix ; M. Hugues Le Roux, 202 voix ; Blaignan, 190 voix.

Résultat du scrutin pour l'élection des questeurs :

Ont obtenu : MM. Doubet, 229 voix ; Guillier, 228 voix ; Vieu, 218 voix.

Tous les scrutins sont enfin clos à 18 heures.

La séance est ensuite levée.

Prochaine séance mardi.

Une jeune fille de Salomé s'est jetée d'un train

Revenant de Paris, Mlle Eugénie Lallemant, 23 ans, dont les parents habitent Salomé, avait pris place, mercredi soir, dans le train 319, qui devait arriver à Lille, à 4 h. 18 du matin.

Entre Wattignies et Ronchin, la jeune fille se leva d'un bond et s'élança par la portière, sans que les voyageurs qui se trouvaient dans le même compartiment puissent intervenir.

Un témoin de cette scène tira aussitôt la sonnette d'alarme et le train stoppa.

On retrouva la désespérée couchée sur le ballast ; heureusement elle ne s'était fait pas beaucoup de mal.

On la remonta dans le wagon et le train se remit en marche.

Conduite à l'infirmerie de la gare de Lille, Mlle Lallemant y reçut les soins d'un docteur. Le praticien constata qu'elle avait l'épaule droite luxée.

La jeune fille déclara qu'elle avait essayé d'attenter à ses jours par suite de chagrins ressentis à la suite de l'abandon de son ami.

La blessée a été transportée à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Un attentat dans le train Armentières-Hazebrouck ?

Un homme aurait été ligoté et dévalisé par trois malandrins

Mardi soir, le nommé Foor Albert, 25 ans, demeurant à Bailleul, rue d'Ypres, travaillant au tissage Watelot, derrière la gare d'Armentières, prenait le train de 17 h. 02. Il monta dans un compartiment de troisième classe où se trouvaient déjà trois individus installés chacun dans un coin du wagon. Deux de ces individus étaient rasés et coiffés d'un chapeau mou ; le troisième qui portait une forte moustache noire, était coiffé d'une casquette à carreaux. Ils causaient tous trois une langue étrangère.

Lorsque le train fut arrivé au pont jeté sur la Lys, entre Nieppe et Armentières, les trois individus se jetèrent sur Foor.

Pendant que l'un d'eux empêchait la victime de crier en lui appliquant la main sur la bouche les deux autres lui attachèrent les mains derrière le dos avec son cache-col et lui lièrent les pieds avec une vieille veste bleue ; ensuite il fut bâillonné à l'aide d'un mouchoir de poche.

Foor fut fouillé, mais les malandrins ne trouvèrent qu'un billet de 20 francs. Pendant cette opération le train s'arrêta en gare de Nieppe, mais aucun voyageur ne monta. En gare de Steenveerck les trois individus descendirent en laissant la victime ligotée et bâillonnée sur la banquette et en ayant soin de refermer la portière. Foor ne réussit à se libérer de ses liens qu'après la gare de Bailleul ; il descendit à la gare de Strazeele et reprit un autre train, terrifié par la mésaventure qui venait de lui arriver.

La gendarmerie de Bailleul a ouvert une enquête sur cet étrange attentat qui semble quelque peu invraisemblable.

Le Cartel des Gauches défend les Sinistrés

Une grande réunion à la Chambre

Les députés du Cartel des Gauches dans les régions libérées se réunissent aujourd'hui pour examiner la situation budgétaire des R. L. et prendre toutes mesures de défense pour les sinistrés.

Voici, du reste, le texte de la convocation adressée aux députés de gauche, républicains et socialistes :

« L'opinion de nos régions s'émeut à juste titre des dangers que peuvent faire courir aux sinistrés la mutilation systématique et continue de la loi du 17 avril 1919, en même temps que les dispositions budgétaires qui vont imposer, sinon l'abandon complet des travaux, tout au moins une restriction telle qu'il nous est impossible de prévoir la fin de la reconstitution.

» Les parlementaires républicains des Régions Libérées se préoccupent tout particulièrement de cette situation et ne peuvent, en effet, laisser dire qu'ils ont une grande part des responsabilités dans la politique suivie par le Gouvernement à l'égard des régions dévastées.

» Aussi, est-ce pour cela que nous avons décidé de provoquer une réunion à laquelle nous vous demandons très instamment d'assister pour examiner, en dehors de toute préoccupation politique, les meilleurs moyens qu'il convient d'adopter afin d'assurer l'exécution de la loi de 1919 et surtout son intangibilité qui ne peut être mise en péril par l'adoption d'amendements discutés subrepticement par la Commission des Finances et dont la Commission des Régions Libérées elle-même n'a pas été saisie, malgré les promesses de la Commission des Finances et les termes du règlement.

Léon ESCOFFIER, Député du Nord, Groupe socialiste.

ACCAMBRAY, Député de l'Aisne, Groupe radical et radical-socialiste.

Henry PHILIPPOTEAUX, Député des Ardennes, Groupe républicain socialiste et socialiste français.

GONNET, Député de la Somme, Groupe gauche radicale.

Importantes décisions du Groupe Interparlementaire

Paris, 15. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat ce matin, sous la présidence de M. Hayez.

Le président a rendu compte de la dernière démarche qu'il a faite auprès du président du Conseil pour appeler l'attention de ce dernier sur la gravité de la situation dans les régions dévastées et sur la nécessité pour le Gouvernement de faire connaître à la conférence du 20 courant le texte qu'il aura préparé.

Les douzièmes provisoires

Le groupe a été unanime pour charger son président d'envoyer au Président du Conseil une première lettre pour confirmer la démarche de son bureau et une seconde pour protester contre l'introduction tardive du texte de l'article 16 dans la loi des douzièmes provisoires.

Les réquisitions de guerre

Le groupe, sur la proposition de Léon ESCOFFIER, décide de faire une démarche auprès du Ministre des Régions Libérées pour l'inviter à envoyer sans retard au Conseil d'Etat les mémoires en réponse pour permettre à cette haute juridiction de statuer sur les pourvois intentés contre le décret Maron, par application de la loi du 2 mai 1924.

ESCOFFIER demande, en outre, que le Gouvernement donne sans retard son adhésion pour que soit votée sans débat la proposition de loi Delory, François Lefebvre, rapportée favorablement par M Crespel et tendant à mettre à la charge de l'Etat le montant des réquisitions faites à la suite d'un évènement de guerre

Renouvellement du bureau du groupe

Le groupe a renouvelé son bureau pour 1925 qui est ainsi constitué : Président, M. Hayez, sénateur ; vice-présidents, MM. Lucien Hubert, René Gouge, De Lubersac, sénateurs ; MM. Klotz, Grousseau, Lenoir, De Warren, députés ; secrétaires, MM. Bachelet, Pasqual, sénateur ; MM. De Lesseux, Fournier, Sarlovèze, Léon Escoffier, députés ; questeur : M. Elby, sénateur.

Le « Tigre » reste condamné à mort

Le bandit Olivier a appris hier que son pourvoi était rejeté

M. Fieffé, procureur de la République, à Lille, a signifié hier au condamné à mort Henri Olivier, dit le « Tigre » chef avéré de la bande des cagoules, que son pourvoi en cassation était rejeté.

Cette nouvelle a été accueillie sans aucune émotion par l'intéressé.

Rappelons qu'Olivier fut frappé de la peine capitale par la Cour d'assises de Douai le vendredi 4 décembre dernier, c'est-à-dire il y a 42 jours.

La prochaine comparution du couple Dartois-Legrand devant les Assises

Ce matin, vers six heures, Jérémie Dartois, assassin des chauffeurs Lescure et Fournier, et sa complice Elisa Legrand, quitteront la maison d'arrêt de Lille où ils sont incarcérés depuis le 17 juin 1924.

Tous deux seront transférés par voie ferrée à Douai, où ils doivent comparaître devant la Cour d'assises, les 2 et 3 février prochain.

Un compartiment leur sera réservé dans le Dijonnais quittant la gare de Lille à 7 heures 20.

LE TEMPLE DE SALOMON ?

Londres, 15. — On mande de Jérusalem au « Daily Express », que des ouvriers occupés à faire des réparations à la mosquée d'Omar, ont mis à jour un ancien escalier qui, selon certains archéologues, constituerait un des escaliers qui donnaient autrefois accès au fameux temple de Jérusalem. On sait que la mosquée d'Omar est bâtie sur l'emplacement de ce temple.